



notre propriétaire a t-elle tous les droits?

Par **nadine 72**, le **27/09/2009** à **22:33**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'un appartement avec mon ami, nous habitons dans celui-ci depuis plus d'un an maintenant. Dès notre arrivée, nous avons constaté un très haut taux d'humidité dans notre chambre, à ceci, les proprios répondaient "vous n'aérez pas assez!", sauf que ce n'était pas le cas!!la chambre a vite démontré des traces noires au mur, des tâches au sol etc. Un entrepreneur est venu, constat: pièce très humide!des travaux ont donc été engagés.(isolation, peinture sur les murs etc) Dans cette chambre, il y avait au préalable une grande armoire(à la visite de l'appartement elle y était déjà), collée au mur, où nous pouvions ranger nos affaires. Lorsque les entrepreneurs sont venus pour faire les travaux, la proprio a exigé qu'ils la démolisse!"je ne tiens pas à ce qu'elle soit reconstruite"...j'ai alors répondu que nous étions au chômage moi et mon compagnon, et que nous ne pouvions pas en acheter une autre pour l'instant! elle s'en fiche, l'armoire a donc été abattue, et nous n'avons plus rien pour ranger nos affaires. Cette histoire semble peut-être superficielle mais la proprio nous mène la vie dure, et cette fois-ci nous ne comptons pas nous laisser faire!! peut-elle nous faire un prix sur le prochain loyer à payer ou autre? de plus, nous avons été obligé de partir une semaine de chez nous pour les travaux(ma mère a pu nous héberger mais bon...), est-ce normal de ne pas toucher d'indemnités?
merci pour vos réponses et sites internet!!

Par **bibou60**, le **28/09/2009** à **21:28**

Bonjour

En ce qui concerne l'armoire si celle ci apparait sur votre état des lieux les propriétaires est dans l'obligation d'en remettre une, sinon rien à espérer.

En ce qui concerne les travaux (s'ils ont été engagés par les propriétaires) et que vous ayez été obligés de partir (ce qui semble être le cas) les propriétaires doivent vous faire un dégrèvement de loyer sur toute la durée des travaux

Cordialement

Par **nadine 72**, le **29/09/2009** à **23:23**

merci pour votre réponse...

Mais les choses ne s'arrêtent pas là...nous sommes allés voir l'agence(l'appart est géré par celle-ci, en théorie, car lorsqu'il y a des demandes à faire, l'agence nous pousse à consulter les proprios, et les proprios l'agence!!), il s'agit d'une agence familiale, les gérants sont amis avec nos proprios, (cela ne facilite rien)Les personnes de l'agence nous ont traité de "proceduriés", "vous n'êtes jamais contents,les travaux ont été entrepris, c'est déjà pas mal, non?"

Je bouillonne!!(cela fait un an que nous l'on demande des travaux pour cette chambre humide, et noirâtre!!, c'est la moindre des choses quand même)Résultat:ils vont demander à nos proprios pour l'armoire,pffff!!! mon compagnon voulait une réponse pour savoir si l'armoire devait être reconstruite dans la mesure où elle figurait sur l'état des lieux...mais ils ne savent pas!!!pire encore, à la fin de la conversation,le gérant a dit:"si vous n'êtes pas contents, barrez-vous de l'appartement!!"j'aimerais partir, certes, mais nous sommes tous deux au chômage, ce n'est pas possible de trouver un autre appartement avec nos dossiers..on ne sait plus quoi faire, pouvez-vous m'aider par des textes, des liens etc
merci!!!